

SÉANCE DU 06 JUIN 2023

Nombre de Membres

En exercice : 29
Titulaires présents : 21
Pouvoirs : 4

Date de convocation :

31/05/2023

Date d'affichage :

09/06/2023

Votants :	25	Pour :	25	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, à dix-neuf heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à salle des fêtes de Cernon, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; SCHAEFFER Catherine ;

Excusés ayant donné pouvoir : ETCHEGARAY Josiane (représentée par LONG Grégoire) ; MOREL Denis (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy) ; REVOL Hervé (représenté par PROST Philippe) ; STEYAERT Frank (représenté par GIROD Franck).

Excusés : BLASER Michel ; CHATOT Patrick ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; ROUX Nathalie.

Objet : PERSONNEL - Modifications de postes au 1^{er} juillet 2023

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Suite à la redéfinition de certains postes au sein de Terre d'Émeraude Communauté pour lesquels les missions se sont développées et ont évolué, il est nécessaire de réajuster certains postes afin que les grades soient en adéquation avec la technicité et les missions dévolues aux agents. Il est proposé de transformer des postes existants.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE TRANSFORMER, à compter du 1^{er} Juillet 2023, les postes suivants :

Service Ressources Humaines

- un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B) est supprimé, l'agent sera réaffecté sur un poste d'attaché territorial à temps complet (catégorie A) vacant au tableau des effectifs.

Services Techniques

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C) en un poste d'agent de maîtrise (à temps complet)
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C) en un poste d'agent de maîtrise (à temps complet)

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

